

INSTRUCTIONS DE COURSE

OPEN TOUR CARNAC 2023

Yacht Club de Carnac
Baie de Quiberon
Grade 4A
27 au 29 Mai 2023



Open tour YCCarnac
Groupe WhatsApp



Groupe WhatsApp :

<https://chat.whatsapp.com/KawKb6QQv5rLEh2qx5drqb>

[DP], Règle pour laquelle la pénalité est laissée à la discrétion du Jury. Cette indication appliquée à une règle pour une infraction à celle-ci, peut suivant l'avis du jury, ne pas entraîner de disqualification.

[NP] Une infraction à cette règle ne peut faire l'objet d'une réclamation par un bateau.

1. REGLES

La régata sera régie par les Règles de Course à la Voile :

- 1.1. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.2. Les règlements fédéraux et ces présentes IC.
- 1.3. Les Règles de la Classe OPEN SKIFF :
<https://www.sailing.org/tools/documents/OSKCR20191122-%5b25811%5d.pdf>
- 1.4. Les règles de course pourront être modifiées. Les modifications apparaîtront entièrement dans les IC.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet. Sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Le tableau officiel d'information est situé en ligne et consultable à l'adresse suivante :

<https://www.yccarnac.com/regates-morbihan/open-tour-finale-2022-2023>

3.2 Les informations seront également diffusées sur le groupe WhatsApp mentionné ci-dessus.

L'absence de publication sur le groupe WhatsApp ou le non fonctionnement de ce service ne peuvent donner lieu à une réclamation, demande de réparation ou demande de réouverture d'une instruction de la part des concurrents.

3.3 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre seront envoyés aux mâts situés du côté Ouest de la jetée du port du Y.C. CARNAC.
- 5.2 Quand un signal visuel est envoyé au-dessus d'un pavillon, de classe ou groupe, il s'applique à cette classe ou groupe, seulement. Ceci modifie les Signaux de course.
- 5.3 Quand le pavillon « Aperçu » est envoyé à terre, la(les) course(s) est (sont) retardées, les bateaux ont interdiction de quitter le parking. Ceci modifie RCV « Signaux de Course ».
- 5.4 Après l'affalé de l'APERCU, le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de 30 minutes. Ceci modifie les Signaux de course.
- 5.5 Quand Aperçu sur H est envoyé à terre, les bateaux ont interdiction de quitter le parking. Ceci modifie RCV « Signaux de Course ».

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

Samedi 27 mai 2023	12H30 14h	Briefing coureurs Courses à suivre
Dimanche 28 mai 2023	10H00 11h00	Briefing coureurs Courses à suivre
Lundi 29 mai 2023	9H00 10h00	Briefing coureurs Courses à suivre

6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

- 6.3 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera envoyé après 13h 00.

7. PAVILLON DE CLASSE ET IDENTIFICATION DES FLOTTES

- 7.1 Les pavillons de classes seront les suivants :

Catégorie U12 : pavillon Open Skiff bleu

Catégorie U15 : pavillon Open Skiff jaune

Catégorie U17 : pavillon Open Skiff Vert

Suivant le nombre de participants plusieurs catégories pourront être regroupées par l'envoi simultané de plusieurs pavillons de classe.

- 7.2 Les flottes seront identifiées de la façon suivante :

Catégorie U 12 : Flamme Violette à fixer à l'extrémité de la plus haute latte, coté chute de la voile.

Catégorie U15 : Rien. Les penons sont autorisés mais de couleurs différentes des flamme U12 et U17

Catégorie U 17 : Flamme Verte à fixer à l'extrémité de la plus haute latte, coté chute de la voile.

Ces identifications de flotte sont fournies par l'autorité organisatrice lors de la confirmation d'inscription et devront être portées comme indiqué ci-dessus durant toute l'épreuve.

9. PARCOURS

9.1 L'annexe B « PARCOURS » indique les parcours, les marques, y compris leurs désignations, la configuration approximative des segments, l'ordre dans lequel les marques doivent être contournées ou passées, et le côté sur lequel chaque marque doit être laissée.

9.2 Zones de free style :

9.2.1 Les exercices de free style seront à faire obligatoirement dans les zones dédiées qui seront définies par deux frites jaunes (une d'entrée et une de sortie de zone).

9.2.2 Les free style à effectuer seront annoncées lors du briefing journalier et seront rappelés par l'envoi des pavillons suivants sur le bateau comité, au plus tard au signal d'avertissement :

- Pavillon Blanc : Dessalage à effectuer
- Pavillon Jaune : 360° complet (empannage et virement de bord)
- Pavillon Rouge : Navigation debout dans toute la zone de free style (cf 9.3.1)

9.3 Les parcours choisis chaque jour seront définis par le Comité de Course en accord avec la Classe et l'Organisateur et annoncé aux coureurs à terre lors du briefing journalier.

9.4. Au plus tard avec le signal d'avertissement, le bateau comité affichera le cap compas et la distance approximatives vers la marque 1 et enverra la flamme numérique correspondant au parcours choisi.

10. MARQUES

Les marques (forme et couleur) sont données en Annexe B : Parcours

12. DEPART

12.1 Les départs des courses seront donnés en application de la RCV 26, avec le signal d'avertissement fait 5 minutes avant le signal de départ.

12.2 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du Comité de Course à laisser à tribord, et le coté au vent de la marque de départ.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Cela modifie RCV A4 et A5.

12.4 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau, est du côté parcours de la ligne de départ pendant la minute précédant son signal de départ, et qu'il est identifié, le comité de course et/ou les jurys héleront son numéro aussitôt que possible après le signal de départ afin d'inciter le bateau à réparer. (sauf 30.3 et 30.4). Le manquement à cette instruction ne pourra pas être un motif de demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

12.5 Si un bateau viseur se met en place à bâbord de la marque de départ, il est interdit aux concurrents de passer entre la marque et le viseur dès que vous êtes en course. La pénalité sera de 360° à effectuer après le signal de départ, et vous sera signifiée par le comité ou le jury sur l'eau.

13 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT

Non applicable

14 L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera déterminée par les mâts de deux bateaux comité arborant chacun un pavillon bleu.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

- RCV P2.3 ne s'applique pas, et RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après une première.

16. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

16.1 Le temps cible pour le premier finissant un parcours technique est de 30mn. Le manquement à respecter ce temps cible ne constituera pas un motif de réclamation ou réparation. Ceci modifie RCV 62.1.

16.2 Lors des courses en parcours techniques (Parcours 1 à 5) le temps limite pour finir après l'arrivée du premier est de 10 minutes.

16.3 Lors des courses en raid, le temps limite pour finir est le suivant : 25% du temps de parcours du premier (qui a fini selon la définition), avec un minimum de 15 minutes.

16.4 Lors des courses en parcours techniques comme en raid, les bateaux manquant à finir dans ces délais (16.2 et 16.3) pourront être classés par le comité de course selon leur position sur l'eau à l'issue du temps limite.

17. Arbitrage semi-direct

17.1 Les décisions des arbitres / observateurs (désignés par le président du jury) sur l'eau et à terre sont SANS APPEL.

17.2 Un concurrent doit hélér « Protest » et identifier son adversaire pour valider une réclamation.

17.3 Si un arbitre/observateur est témoin d'un incident

- a) Si l'un ou les concurrents reconnaissent une infraction :

Le concurrent indiquera, en levant un bras + en hélant « je vais tourner », qu'il va effectuer une pénalité d'UN tour après d'être écarté des autres bateaux. Il effectuera un tour (un empannage et un virement de bord ou virement de bord suivi d'un empannage) Aussitôt que possible L'incident sera clos

- b) Si aucun concurrent et/ou que le ou les concurrents ne réparent pas,

Le jury témoin de l'incident :

- héléra le ou les numéros de voile accompagné
- d'un coup de sifflet et
- pointera dans sa/leurs directions une flamme de couleur rouge.

La pénalité imposée par le(s) juge(s) est de DEUX tours, elle devra être effectuée comme suit

- o Le plus rapidement possible après la décision du/des juge(s)
- o En s'écartant immédiatement des autres bateaux, puis
- o En effectuer **deux tours** dans le même sens, comprenant deux virements de bord et deux empannages ou deux empannages et deux virements de bord.
- o En Abandonnant si l'incident a causé un dommage ou une blessure.

- C) Si la pénalité n'est pas effectuée, le bateau sera disqualifié sans instruction et la pénalité ne

pourra pas être retirée. (DNE).

D) Un concurrent, qui a réclamé sur l'eau, sans décision du jury qui n'a pas été témoin, a droit à une instruction sur l'eau après l'arrivée.

Il devra informer le bateau comité arrivée lorsqu'il fini de son intention, en indiquant le numéro de voile de son ou ses adversaires, sans avoir consulté quiconque après avoir fini.

Le concurrent (réclamant) se rendra près du bateau comité départ avec son adversaire, qui aura été prévenu par son entraîneur via VHF.

L'instruction aura lieu aussitôt sur l'eau.

- 17.4** Si après avoir effectué une pénalité imposée par le jury, le concurrent conserve un avantage significatif grâce à son infraction, le jury pourra imposer un ou plusieurs tours supplémentaires indiquer ses observations par un coup de sifflet en montrant un pavillon rouge.
- 17.5** L'action ou l'absence d'action du jury sur l'eau ne pourra pas donner motif à une demande de réparation (RCV 62.1 (a), demande de réouverture (RCV66) ou appel (RCV70)
- 17.6** Une liste des bateaux qui auront été pénalisés sur l'eau pour avoir enfreint une des règles de course à la voile ou une de celles décrites dans ces IC sera affichée en ligne sur <https://www.yccarnac.com/regates-morbihan/open-tour-finale-2022-2023>
- 17.7** Pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau, le chapitre 5 des RCV s'applique : les bateaux, le comité de course, le comité technique et le jury peuvent réclamer ou demander réparation.
- 17.8** Une réclamation du jury selon la RCV60.3 (a) (1) pourra être déposée contre un bateau impliqué dans un incident ayant fait l'objet d'une action du jury sur l'eau, si le jury estime que cet incident peut avoir causé une blessure ou un dommage sérieux.
- 17.9** Les infractions aux instructions suivantes :
- Règles de sécurité
 - Bateaux accompagnateurs
 - Règles 42
- Ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un concurrent. Ceci modifie la règle 60.1(a).
- 17.10** Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité inférieure à DSQ (DP)
- 17.11** Pour le parcours imposant du « free style » si le free style n'est pas effectué, une pénalité de 8 points seront appliqués sans instruction pour chaque omission.
- 17.12** Si la moyenne du vent est clairement constatée à plus de 12 nœuds sur l'ensemble du parcours le Comité pourra en accord avec l'annexe P5 des RCV (emploi des pavillons "O" et "R") permettre de pomper, balancer ou saccader, excepté aux remontées au vent. Ceci modifie les RCV 42.2(a),42.2 (b) et 42.2 (c).
- 17.13** Les bateaux jurys, Comités de Course peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne peut donner lieu à une demande de réparation Ceci modifie la RCV 61.1.
- 17.14** Si les deux parties sont d'accord, une instruction menée par au moins un jury aura lieu à l'endroit le plus pratique (sur un bateau, à quai, sur la plage...) ceci modifie la RCV 63.6.

18 CLASSEMENT

- 18.1 Une course doit être validée pour valider la compétition
- 18.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- 18.3 Quand 3 à 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 18.4 Quand 5 à 7 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- 18.5 La règle A5.3 s'applique.
- 18.6 Le classement sera par extraction sans recalcul de points.

19 REGLES DE SECURITE [NP] [SP]

- 19.1 Un bateau qui abandonne doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.2 [DP] RCV 40.1 s'applique, le port du gilet de sauvetage est obligatoire depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre.
- 19.3 Un bout de remorquage est obligatoire, celui-ci doit être à poste, attaché autour du mat ou à la poignée.
- 19.4 A chaque sortie sur l'eau, et retour à terre, un émargement sera mis en place devant le bar du Club ou sous la tente.
- 19.5 L'émargement sortie sur l'eau, sera ouvert une heure trente (1H30) avant le premier signal d'avertissement du jour. L'heure limite pour émarger au départ est l'heure du 1er signal de départ de la première course.
- 19.6 L'heure limite pour émarger au retour est l'heure limite de dépôt des réclamations.
- 19.7 Après l'utilisation des pavillons « AP/H ou N/H » par le CC, l'émargement retour sur l'eau, sera à disposition dès le premier retour à terre.
- 19.8 Pénalités pour infraction à IC 19.2 à 19.4 (émargement)

Le concurrent recevra une pénalité de 10% calculée sur le nombre de bateaux inscrits dans la plus grande flotte /course sans instruction mais pas plus que le nombre d'inscrits plus 1. (Cela modifie la RCV 63.1).

- > À la première course de la journée pour défaut d'émargement au départ.
- > À la dernière course de la journée pour défaut d'émargement au retour.
- > Sur toutes les courses de la journée en cas de non-émargement départ et retour, mais pas plus que DNF.

20 REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT OU D'EQUIPIER [DP] [NP]

- 20.1 Le remplacement d'équipement ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite du Comité de Course. Il n'y a pas de Comité Technique (C.T).
- 20.2 Les demandes doivent être faites par écrit.

21 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT [DP] [NP]

- 21.1 Les voiles O'pen skiff de 4.5 m² seront les voiles de référence pour les 2 groupes U17 et U15.
- 21.2 Les concurrents U12 peuvent utiliser une voile O'pen 3,8 m² selon leur choix initial, dans ce cas,

l'ensemble des courses doivent être courues avec cette voile.

21.3 Il n'y a pas de Jauge officielle, mais un bateau et son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

22 BATEAUX OFFICIELS

22.1 Des bateaux pointeurs peuvent être stationnés à proximité de chaque marque. L'absence du bateau pointeur ou de son identification ne peut donner lieu à demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

22.2 Les bateaux officiels sont identifiés lorsqu'ils sont en situation :

Comité de course : Pavillon « FFV Arbitre »

Bateaux Jury : Pavillon Jury

Bateaux de sécurité : Chasuble jaune pour le pilote et identifié par le pavillon du club ou siglé du club.

23 BATEAUX ACCOMPAGNEURS [DP]

23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera :

https://arbitrage.ffvoile.fr/media/n4oil4jm/reglementation_accompagnateurs_compets_ffvoile

24 [NP] [DP] EVACUATION DES DETRITUS

24.1 Les débris peuvent être placés à bord des bateaux d'assistance ou officiels. Dans le cadre de la politique de bannissement des déchets en plastique préconisée par la FFVoile, tout objet en plastique tel que bouteilles, sacs, emballages de nourriture, etc. devra être solidaire du bateau ou y être attaché.

24.2 En cas de non-respect de cette règle « zéro déchet en mer » par un concurrent ou un accompagnateur, une pénalité financière au bénéfice de la Société Nationale de Sauvetage en Mer de Quiberon pourra être appliquée par l'Autorité Organisatrice et pourra faire l'objet d'une réclamation pour infraction à RCV 47.

25 PLACES A TERRE [DP] [NP]

Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée lorsqu'ils sont sur le parking du YC Carnac.

26 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Non applicable

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

Non applicable

28. PRIX

28.1 Les prix seront distribués aux vainqueurs des différentes catégories :

U12 : 1, 2, 3 et 1, 2, 3 fille

U15 : 1, 2, 3 et 1, 2, 3 fille

U17 : 1, 2, 3 et 1, 2, 3 fille

28.2 L'organisateur se réserve le droit d'attribuer d'autres prix.

29 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates à leurs propres risques et sous leur seule responsabilité ainsi que cela est précisé dans RCV 4 « Décision de courir ». L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité pour perte, dommage matériel, blessure ou tout autre désagrément qui pourrait survenir aux personnes ou aux biens, tant à terre que sur l'eau, en tant que conséquence à la participation aux régates réglementées par ces Instructions de Course.

Arbitres désignés :

Présidente du Jury : B. Delbart

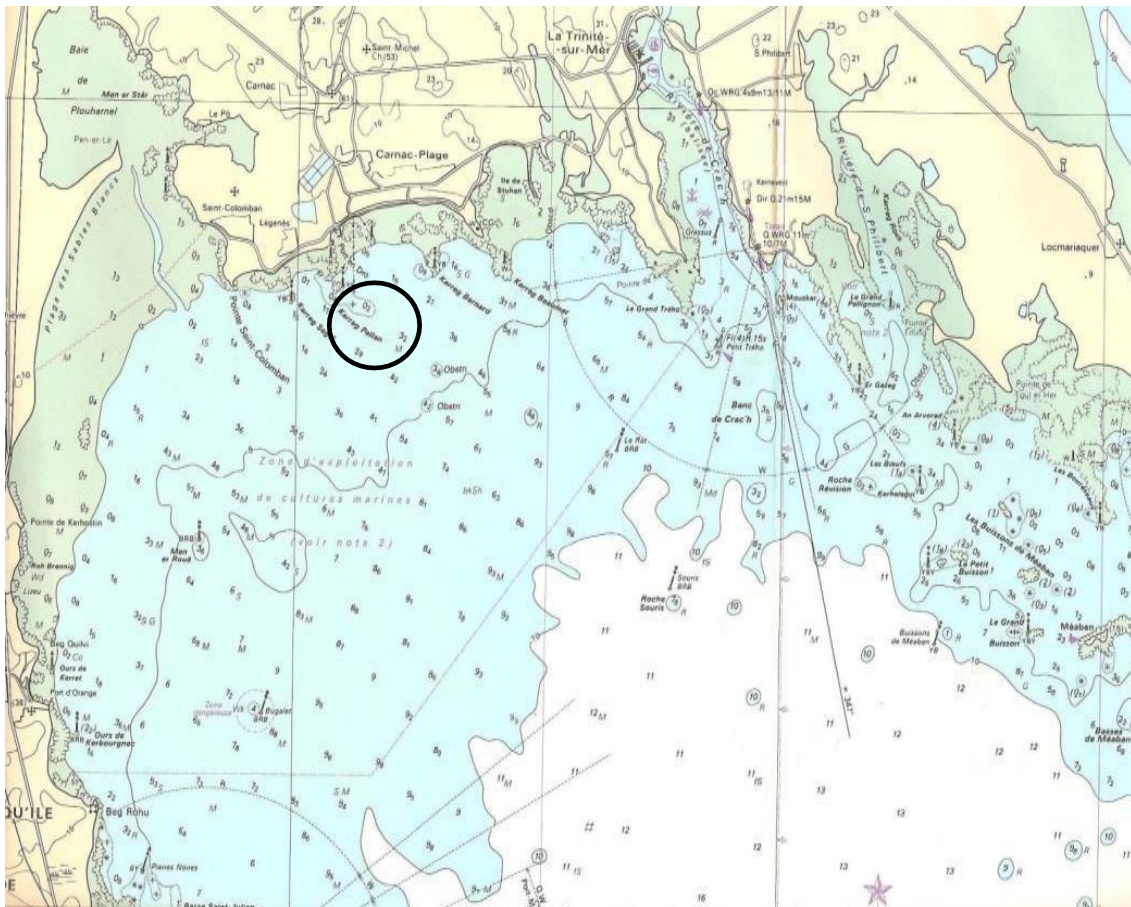
Président Comité de Course : P. Longuet

Membre du Jury : C. Tymen Le Floch et Frédéric Bertin

Adjointe Comité de Course : M. Longuet

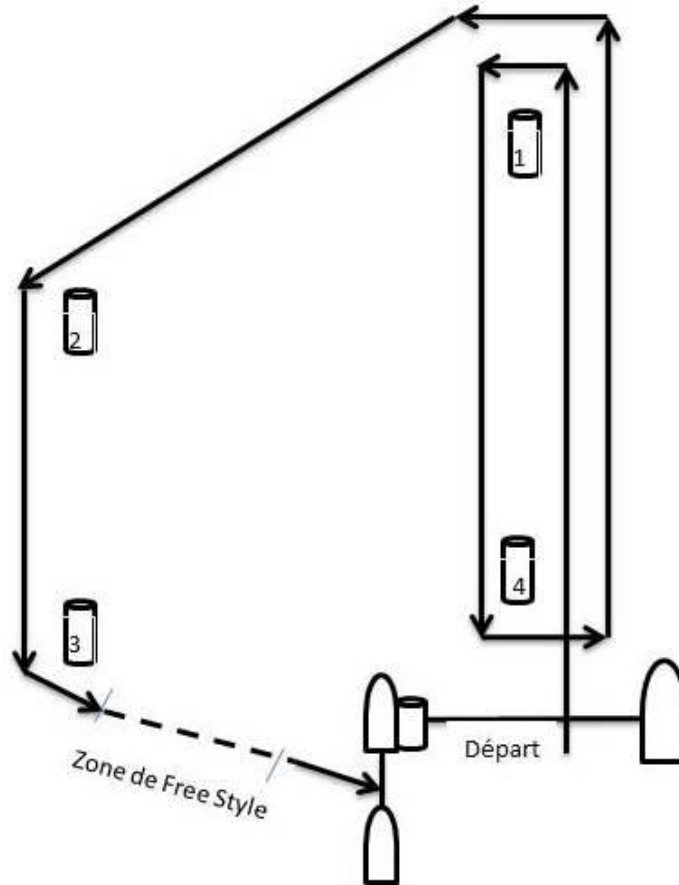
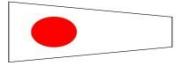
Résultats : S. Moreau

ANNEXE A : Zone de course



ANNEXE B : Parcours

Parcours 1 : Trapèze - Flamme Numérique 1

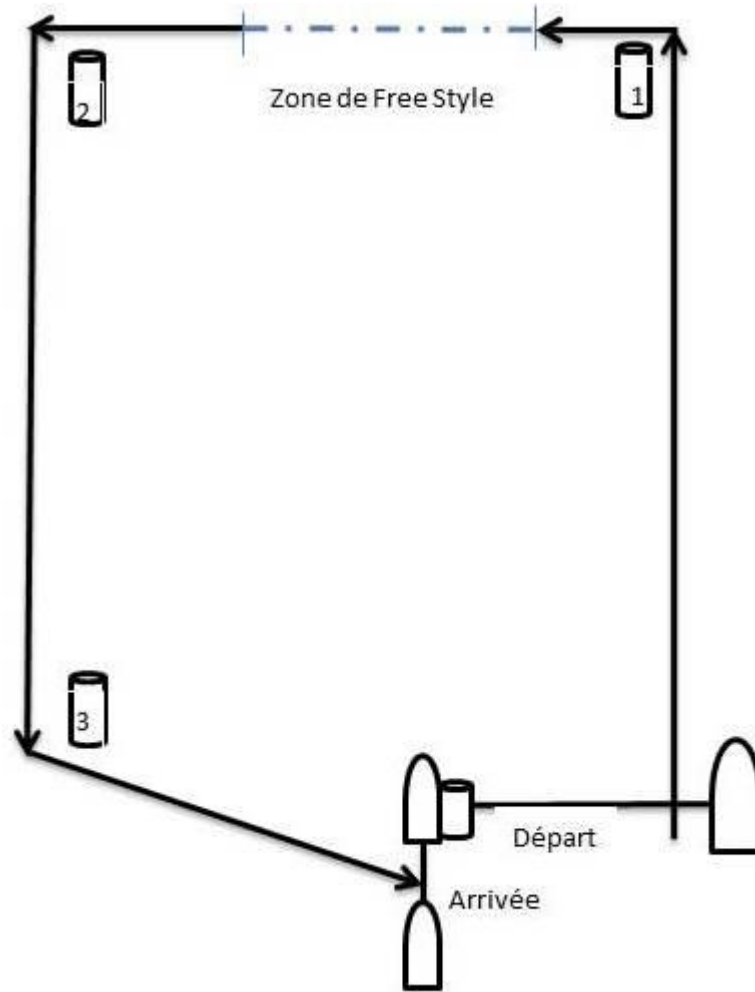


Départ / 1 a laisser à bâbord / 4 a laisser à bâbord / 1 a laisser à bâbord / 2 a laisser à bâbord / 3 a laisser à bâbord / Arrivée

Marques : free-style : entre 2 frites jaune

Départ	1	2	3	4	Arrivée
Bateau Comite + Bouée Orange	Bouée rouge	Bouée orange	Bouée orange	Bouée rouge	2 Bateaux Comité

Parcours 2 : Open Cross- Flamme Numérique 2

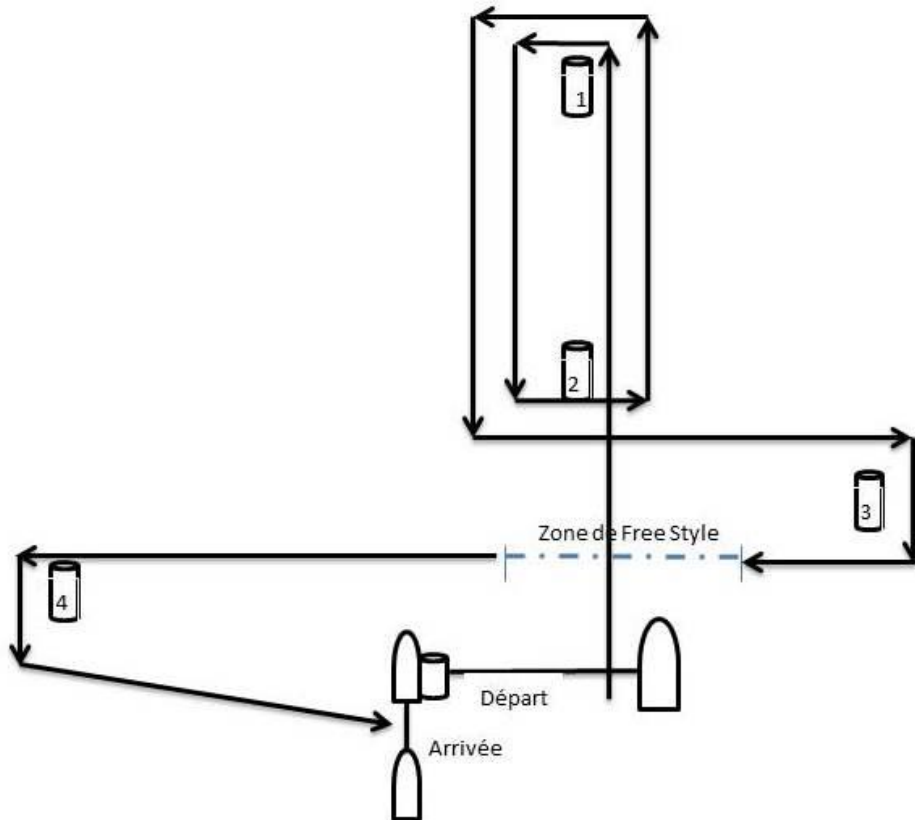


Départ / 1 a laisser à bâbord / 2 a laisser à bâbord / 3 a laisser à bâbord / Arrivée

Marques : free-style : entre 2 frites jaune

Départ	1	2	3	Arrivée
Bateau Comite + Bouée Orange	Bouée rouge	Bouée orange	Bouée orange	2 Bateaux Comité

Parcours 3 : Viking- Flamme Numérique 3

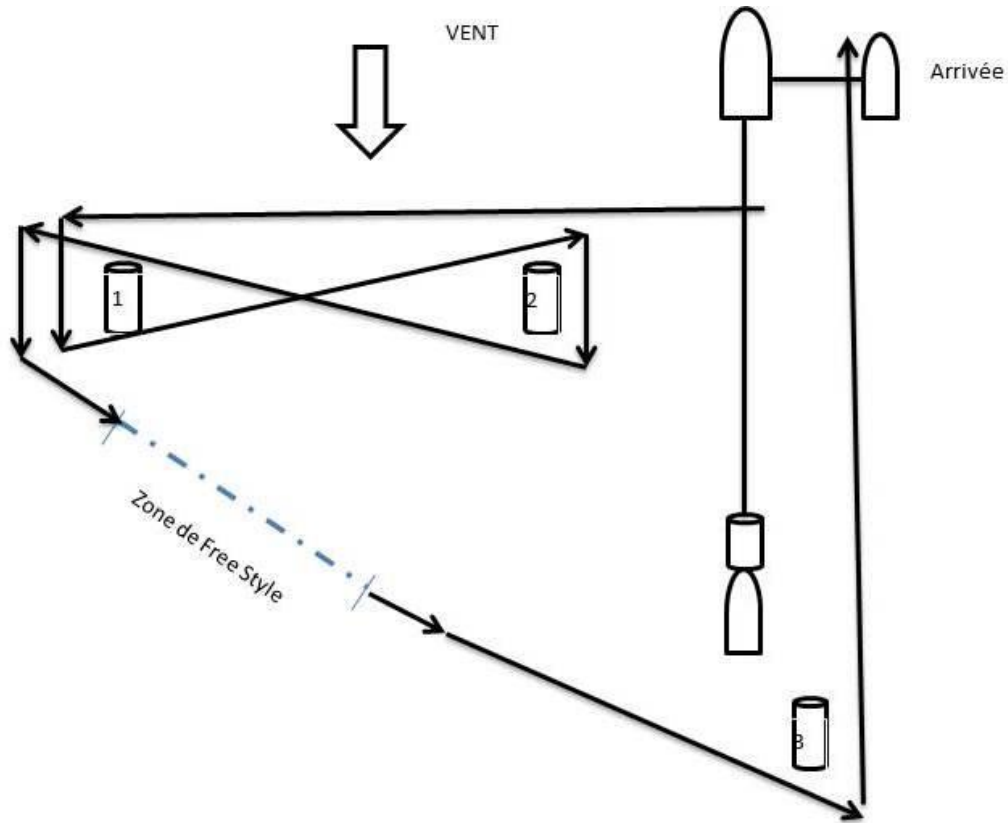


Départ / 1 a laisser à bâbord / 2 a laisser à bâbord / 1 a laisser à bâbord / 2 a laisser à bâbord / 3 a laisser à tribord / 4 a laisser à bâbord / Arrivée

Marques : free-style : entre 2 frites jaune

Départ	1	2	3	4	Arrivée
Bateau Comite + Bouée Orange	Bouée rouge	Bouée orange	Bouée orange	Bouée Rouge	2 Bateaux Comité

Speed- Flamme Numérique 4

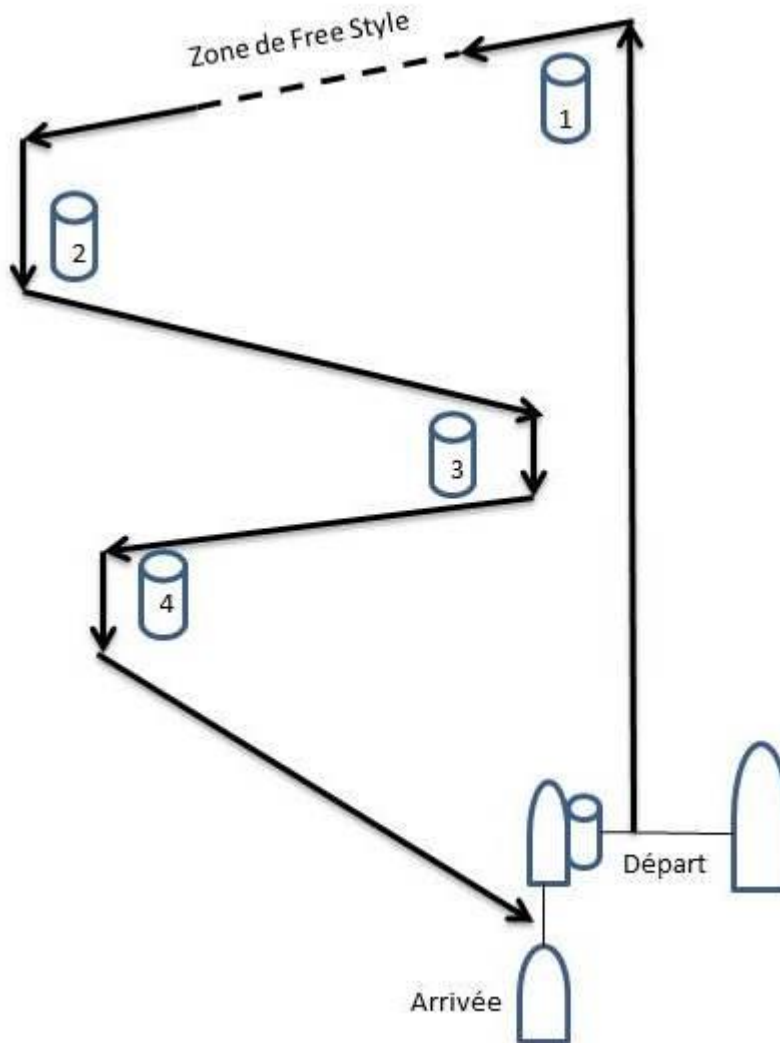
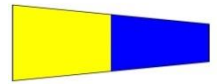


Départ / 1 a laisser à bâbord / 2 a laisser à tribord / 1 a laisser à bâbord / 3 a laisser à bâbord / Arrivée

Marques : free-style : entre 2 frites jaune

Départ	1	2	3	Arrivée
Bateau Comite + Bouée Orange	Bouée rouge	Petite bouée orange	Bouée Orange	2 Bateaux Comité

Parcours 5 : Slalom - Flamme Numérique 5



Départ / 1 a laisser à bâbord / 2 a laisser à bâbord / 3 a laisser à tribord / 4 a laisser a laisser à bâbord / Arrivée

Marques : free-style : entre 2 frites jaune

Départ	1	2	3	4	Arrivée
Bateau Comite + Bouée Orange	Bouée rouge	Bouée orange	Bouée orange	Bouée rouge	2 Bateaux Comité

Parcours : Raid

Un parcours Type Raid pourra être proposé. Il sera décrit la veille (en fonction de la météo) par un Avenant .

Ce parcours « Raid » s'effectuera dans la zone ci-dessous.

